

Au Conseil d'État contre le projet éolien - 12/02/2014

GESVES/OHEY -

La Commune de Gesves querellera devant le Conseil d'État le permis accordé par le ministre Henry au projet Windvision.



Gesves et Ohey bientôt réunis par un parc éolien commun? C'est désormais – quasi – chose faite suite à la décision du ministre Henri d'accorder, sur recours du promoteur, le permis au projet de parc éolien soutenu par Windvision. La décision remonte au 17 janvier, elle a été communiquée aux communes concernées le 20 janvier.

La Commune de Gesves a d'ores et déjà décidé d'introduire un recours auprès du Conseil d'État pour casser la décision ministérielle. *«Nous avons toujours été opposés à ce projet, nous n'allons pas lâcher le morceau maintenant»*, indique le bourgmestre gesvois José Paulet. Celui-ci indique que le recours sera introduit en étroite collaboration avec l'association Vent de raison, qui se bat contre l'éolien on-shore. Parmi les arguments qui fonderont l'action (menée vraisemblablement par Me Sambon), José Paulet pointe l'impact paysager pour la commune verte qu'est Gesves et la proximité du lotissement programmé à Sierpont.

Du côté de la Commune d'Ohey, on en est toujours au stade de l'analyse et de la réflexion. Sans toutefois fermer les portes à une, voire des actions en justice.

De dix-neuf à six

Pour rappel, le projet vise, au final, l'installation d'un parc de six éoliennes (trois sur chaque commune) au lieu-dit «Campagne de Borsu». Un projet revu à la baisse. En 2006, la société Windvision déposait sur la table un projet de 19 puis de 12 éoliennes, refusé en première instance et sur recours par le ministre cdH André Antoine.

Le récent octroi de permis et les suites à lui donner ont été abordés, lors de la dernière réunion du conseil communal d'Ohey, à la demande de l'opposition. Aux yeux de la minorité IdOhey, la décision du ministre Henry est quelque peu contradictoire au vu de l'abandon annoncé de la cartographie pour le développement éolien, suite au vaste mouvement de contestation qu'elle a suscité tant au sein des communes que dans les

mouvements citoyens. Cela a été le cas à Gesves et Ohey, où l'on a connu une importante mobilisation et de nombreux avis négatifs dans le cadre de l'enquête publique.

Un délai court

La minorité IdOhey s'étonne – par ailleurs – du peu de considération dont fait preuve le ministre vis-à-vis de l'argumentaire motivé rendu par l'ensemble des élus réunis pour l'occasion dans le cadre d'une commission. Et de solliciter une analyse mais aussi une stratégie afin de contrer cette décision et en obtenir l'annulation.

«Les Communes doivent unir leurs forces et je pense aussi qu'il faudra appuyer les actions en justice qui seront menées par les riverains les plus concernés», a commenté le conseiller Didier Hellin. En point de mire: un recours au Conseil d'État mais aussi l'éventualité d'une action en référé, suspensive en cas de démarrage des travaux.

Du côté du collègue, l'heure est toujours à la réflexion et à la consultation, comme l'a confirmé le bourgmestre Christophe Gilon: *«Rien n'est exclu à ce stade.»* Tout comme l'éventualité d'aborder le sujet en commission. Reste un délai – 60 jours – relativement court pour introduire ce recours devant le Conseil d'État.**C.D. & A. Deb.**

(L'Avenir)